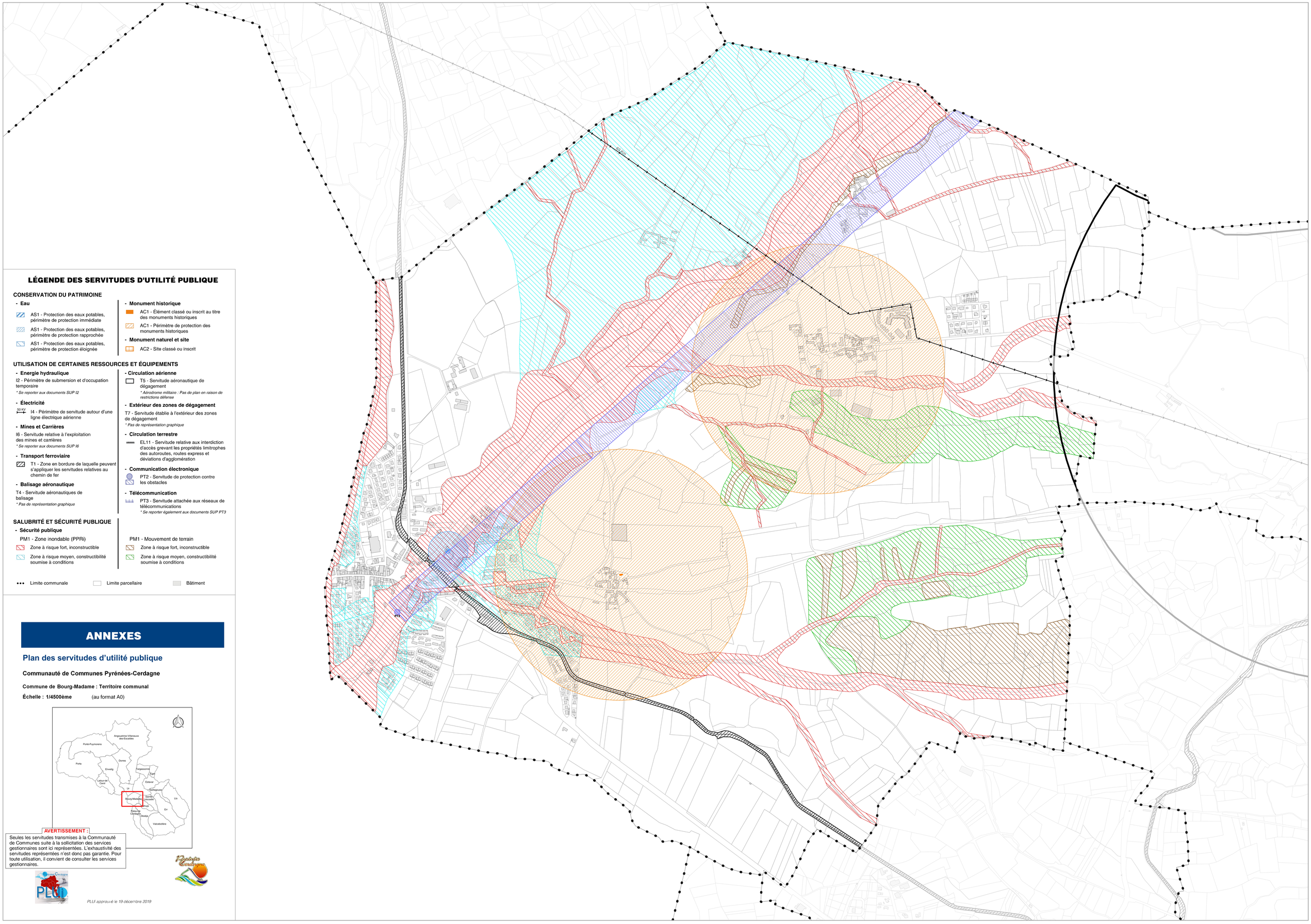

LÉGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Eau

- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiate
- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection rapprochée
- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection éloignée

- Monument historique

- AC1 - Elément classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques

- Monument naturel et site

- AC2 - Site classé ou inscrit

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

- Energie hydraulique

I2 - Périmètre de submersion et d'occupation temporaire

** Se reporter aux documents SUP I2*

- Électricité

50 KV I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne

- Mines et Carrières

I6 - Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières

** Se reporter aux documents SUP I6*

- Transport ferroviaire

- T1 - Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

- Balisage aéronautique

T4 - Servitude aéronautiques de balisage

** Pas de représentation graphique*

- Circulation aérienne

- T5 - Servitude aéronautique de dégagement

** Aérodrome militaire : Pas de plan en raison de restrictions défense*

- Extérieur des zones de dégagement

T7 - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

** Pas de représentation graphique*

- Circulation terrestre

- EL11 - Servitude relative aux interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération

- Communication électronique

- PT2 - Servitude de protection contre les obstacles

- Télécommunication

- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

** Se reporter également aux documents SUP PT3*

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Sécurité publique

PM1 - Zone inondable (PPRi)

- Zone à risque fort, inconstructible
- Zone à risque moyen, constructibilité soumise à conditions

PM1 - Mouvement de terrain

- Zone à risque fort, inconstructible
- Zone à risque moyen, constructibilité soumise à conditions

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment

ANNEXES

Plan des servitudes d'utilité publique

Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne

Commune de Bourg-Madame : Territoire communal

Échelle : 1/4500ème (au format A0)

AVERTISSEMENT :
Seules les servitudes transmises à la Communauté de Communes suite à la sollicitation des services gestionnaires sont ici représentées. L'exhaustivité des servitudes représentées n'est donc pas garantie. Pour toute utilisation, il convient de consulter les services gestionnaires.

PLUI approuvé le 19 décembre 2019